

Compte rendu de la réunion de la Commission Éthique de l'UPM©

Lundi 25 novembre 2013, à la Maison de la Presse.

Présents : Laurence COMMINETTE, Michel DEFOUR, Jean-François DESSAMBRE, Philippe DONNEAUX, Stéphane DOR, Philippe GILLAIN, Lionel GRAINDORGE, Jean-Claude MASSART, Martine VAN ZUYLEN et Karin WALRAVENS.

En tant qu'animateur, Stéphane rappelle les raisons de ce nouveau processus de tenue de nos réunions.

ORDRE DU JOUR

Michel DEFOUR présente la nouvelle organisation de nos réunions sur base de ce qu'il a mis sur pied au sein de l'entreprise pour laquelle il est consultant et responsable de la communication.

Déroulement de la réunion

Elle commence à l'heure et sans attendre les éventuels retardataires.

La première action consistera à faire le point sur les «TO DO» sans en débattre.

Les sujets sont exposés dans l'ordre où ils ont été présentés dans l'ordre du jour.

En cas de dépassement de temps trop important sur un sujet, risquant d'hypothéquer le traitement des autres sujets, l'animateur peut décider de poursuivre la discussion lors d'une autre séance. A l'issue de la réunion, chacun, à tour de rôle, donne son avis sur le déroulement de la réunion. Ces avis sont consignés par le rapporteur.

Les rôles pour la prochaine réunion sont distribués.

L'importance des rôles

Ils sont distribués à l'issue de chaque réunion sur le principe d'une tournante. Après un cycle complet, chaque participant aura assumé au moins une fois chacun des rôles. Cela allègera quelque peu les tâches de certains dont l'agenda déborde, n'est-ce pas Stéphane ?

Le préparateur

Plus ou moins deux semaines avant la réunion, il convoque les membres et récolte les différents sujets proposés à l'ordre du jour. Il procède à une estimation de timing pour chaque sujet.

Il transmet le fichier de l'ordre du jour et du timing quelques jours avant la réunion à tous les participants convoqués. Ce fichier, une fois complété servira de base au rapport de réunion ainsi qu'à l'établissement des futurs ordres du jour.

L'animateur

Il introduit les sujets de l'ordre du jour et passe la parole aux différents intervenants.

Il arbitre les débats si nécessaire. Il recentre sur le sujet si nécessaire. Il s'efforce de rendre la réunion dynamique et de susciter la participation de tous. Il respecte le plus possible le timing imposé.

Le «Maître du temps»

Il contrôle le timing. En cas de dépassement, il décide, soit d'en informer l'animateur, soit de laisser poursuivre si le débat est particulièrement intéressant ou important.

Le rapporteur

Il prend note des différentes discussions. Il en fait rapport écrit, de façon neutre et objective en complétant le fichier de l'ordre du jour qu'il a reçu. Il transmet ce fichier à l'ensemble des membres au maximum une semaine après la réunion.

Les « TO DO »

Il s'agit d'idées, de tâches, de sujets ... qui ne seront émis sans être abordés lors de la réunion en cours. Ils sont mentionnés dans une liste qui figurera sur l'ordre du jour et le rapport. Ils sont datés, numérotés, avec mention du sujet, du ou des responsables d'exécution, du délai et de l'état d'avancement.

La liste des « TO DO » peut être aménagée à tout moment au cours de la réunion.

Suite à l'arrivée de Martine VAN ZUYLEN, Philippe GILLAIN propose une présentation succincte de chaque membre de cette commission et de l'intéressée.

Martine vient de quitter récemment la cellule de communication de l'Opéra Royal de Wallonie pour rejoindre en tant que free-lance l'agence de communication CECOFORMA, spécialisée dans l'organisation événementielle - www.cecoforma.be - société sœur de l'UHODA s.a.

Lionel GRAINDORGE nous présente ensuite l'action du journal Libération sur la publication de son numéro du 13 novembre vierge de toutes photographies. Par cette action, le journal a voulu mettre en avant « *la situation calamiteuse où se trouvent les photographes de presse, en particulier les reporters de guerre, qui mettent leur vie en danger pour à peine la gagner. Quant à ceux exposés pour quatre jours au Grand Palais (salon Paris Photo) par des galeristes avisés, leur sort apparemment plus enviable est en réalité un miroir aux alouettes : le marché de la photographie est en pleine confusion. L'abstraction possède une vertu irremplaçable quand elle est claire et radicale : elle met en lumière les évidences oubliées.* »

Un peu à l'image, c'est le cas de le dire, de toutes les professions graphiques liées à la communication...

Pour Stéphane DOR, le sujet est intéressant et il l'a déjà vécu au début de sa carrière.

Michel DEFOUR, « *c'est la conséquence de l'évolution technologique et principalement de la digitalisation qui dévalorise l'image et la créativité* ». L'UPMC communique-t-elle là-dessus, prend-t-elle position ? **TO DO MD : préparer quelques réflexions sur la promotion de la qualité.**

Karin WALRAVENS propose alors une prise de position sous forme de « carte blanche ».

Jean-Claude MASSART souligne la disparition à court terme de nos métiers spécifiques de plus en plus remplacés par « *l'ensemblier de la com* ». La formation des futurs communicateurs devrait en tenir compte et proposer un éventail plus large, moins cloisonné.

Pour Philippe GILLAIN, c'est un combat perdu d'avance tant l'instantanéité est prônée partout, tant sur les réseaux sociaux que dans la Presse traditionnelle qui encourage ce phénomène.

Ce sujet, « *Manifeste de la qualité et Promotion de ce qui est bon* », sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la ComCom (Commission de la Communication de l'UPMC). Pour rappel, un appel d'offre sera lancé au sein de notre union professionnelle pour désigner un acteur professionnel qui rédigera et orientera notre communication.

Jean-François DESSAMBRE rappelle la réflexion d'Alain GERLACHE sur l'immédiateté de la Presse : « *Mon métier a complètement changé depuis cinq ou dix ans. Le basculement est total! Chacun est maître du moment et de la manière dont il va accéder à l'information. Un nouveau type de rapport avec le public s'est mis en place : le journaliste n'est plus un vecteur de vérité, il est au milieu des gens!* » C'est la perte des repères professionnels à tous niveaux. Pourquoi alors ne pas fédérer des Associations amies et unir nos forces ? **TO DO JFD : se renseigner sur ces associations et sur leurs réflexions à ce sujet.** Voir Madeleine DEMBOUR et un collectif de graphistes et d'illustrateurs.

Laurence COMMINETTE et Jean-François DESSAMBRE présentent le résultat de leur réflexion sur l'ABC de l'appel d'offres. Sous forme d'un tableau remarquablement résumé en 8 points, ce mémento à destination des non-juristes résume la marche à suivre pour répondre à un appel d'offres sans se creuser la tête. Il sera disponible sur notre site au format PDF avec liens URL.

Ce n'est pas un texte de loi mais un memento de la marche à suivre, le BA BA des marchés publics de service par procédure négociée sans publicité. Un point 9 devra être ajouté pour rappeler les recours et le suivi de l'attribution ou non du dit marché.

Stéphane DOR résume alors ce qu'il a entendu à la conférence organisée par l'UCM sur les appels d'offres : création prochaine sur le portail de la Région Wallonne d'un détecteur des appels d'offres disponibles avec publication des marchés avec et sans publicité pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité.

Qu'en est-il de la prise de position de l'UPMC vis-à-vis des projets gratuits ? Une recommandation (puisque légalement nous ne pouvons imposer un point de vue) de l'UPMC devrait voir le jour au sujet des projets gratuits, de la liste et du nombre de personnes consultées et des délais imposés pour la remise de l'offre. **TO DO LC : compléter ce tableau de recommandations sur base des réflexions formulées par Michel DEFOUR.**

Evolution des Métiers

Lionel GRAINDORGE : à l'heure du "copier-coller" (pastiché ou pas) à tout va dans nos vies professionnelles, bon réflexe ou dérive ? Quelle position adopter en tant que professionnel de la communication ?

Une création (texte ou visuel) se retrouve sur internet et fait le tour de la toile délibérément ou involontairement. Comment faire valoir ses droits dans les 2 cas ?

Lionel nous rappelle que les droits d'auteurs pèsent 32.400.000.000 € ! (chiffre de 2009). Que peut-on faire pour se protéger ? Quels sont nos droits ?

Différents organismes gouvernementaux (REPROBEL, reproduction) ou non (SABAM, audiovisuel) sont chargés de la perception de ces droits. Qu'en adviennent-ils ?

Ce sujet devrait être traité lors d'un MidiCom avec l'aide du cabinet DEHIN, spécialiste en la matière. **TO DO PHG : contacter le cabinet.**

Philippe DONNEAUX : l'éthique dans l'imprimerie.

Trois axes ont évolués depuis quelques décennies :

L'éthique professionnelle impose un respect des règles en matière de cotisations sociales (ONSS, TVA, Contributions, OIT (déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail)). Ces déclarations sont de plus en plus demandées dans le cadre d'une réponse à un appel d'offre public. Le secteur privé devrait appliquer ces mêmes normes afin d'écarter les peu scrupuleux et assainir la profession.

L'éthique environnementale est certainement l'aspect qui a le plus évolué. Fini le tout à l'égoût ! Maintenant tous les produits doivent montrer patte « verte » (encres végétales) et le recyclage est imposé à toutes les matières servant à la production. Les certificats fleurissent pour une meilleure traçabilité des matières premières : TCF, PFC, PEFC, IMPRIM'VERT pour garantir une gestion durable des forêts et la qualité de la pâte à papier.

L'éthique vis-à-vis des clients : privilégier sa profession et ne pas empiéter sur celle des autres. Un imprimeur reste un imprimeur et n'est ni un graphiste, ni un photographe malgré l'évolution et la banalisation de la technologie. Dans ce secteur hyper concurrentiel, tous les coups sont hélas permis et encouragent les dérives telles que de proposer une création ou une mise en page à un prix défiant toute concurrence pour ne pas dire gratuit. L'imprimeur doit privilégier l'agence ou le graphiste indépendant plutôt que le client en direct car la situation actuelle de forte concurrence a encouragé la disparition progressive du « prix revendeur » et dans certains cas de la commission d'agence.

L'évolution technologique sera abordée lors de la prochaine réunion.

PROCHAINE REUNION : lundi 20 janvier 12h15 à la Maison de la Presse.

Préparatrice : Laurence COMMINETTE

Animateur : Philippe GILLAIN

Maître du temps : Jean-François DESSAMBRE

Rapporteur : Philippe DONNEAUX

